Rabat, le 02 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/05/2022

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la société Hakam Abdellatif Finances, a déclaré avoir cédé sur le marché central, le 21 janvier 2022, 30 548 actions Delattre Levivier Maroc (DLM) au cours moyen pondéré de 117,12 dirhams, franchissant directement à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Par ailleurs, la société Hakam Abdellatif Finances déclare avoir cédé :

- Le 24 janvier 2022 : 1 365 actions DLM à 108,15 dirhams ;
- Le 27 janvier 2022 : 989 actions DLM à 90,12 dirhams ;
- Le 1er février 2022 : 7 155 actions DLM à 107 dirhams.

Suite à ces transactions, la société Hakam Abdellatif Finances déclare détenir 85 261 actions DLM, soit 6,82% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la société Hakam Abdellatif Finances envisage de poursuivre ses cessions sur la valeur DLM.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75
E-Mail : information_financiere@ammc.ma